



CURLING VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

COMMUNIQUÉ

5 janvier 2021

#2021-22-006

OBJET : BLOCS D'HEURES POUR PRATIQUE

Selon les règles en vigueur, émises par la Santé publique concernant la pratique des sports d'intérieurs, nous constatons qu'il est permis de pratiquer le curling en respectant certaines règles précises.

Le conseil d'administration a donc pris la décision aujourd'hui, d'offrir **aux membres de 2021-2022**, des blocs d'heures de pratique pour la semaine du lundi 10 janvier au vendredi 14 janvier 2022. **Nous avons adapté les règles** afin de faciliter toute la logistique entourant la mise en place d'une telle organisation. Voici donc les grandes lignes de l'activité ;

- 1 - À chaque jour, il y aura 2 blocs de 3 heures, soit de 13h00 à 16h00 et 17h00 à 20h00.
- 2 - Chaque bloc sera divisé en trois plages horaire d'une heure.
- 3 - Pour chaque bloc, un membre responsable est désigné pour ouvrir la salle 15 minutes à l'avance et fermer après la dernière réservation de son bloc. Le bar n'est pas accessible.
- 4 - La réservation est faite pour un membre seul ou 2 maximum.
- 5 - Les deux glaces peuvent être utilisées, tout en respectant un maximum de 2 personnes par glace, donc un maximum de 4 personnes par heure pour les deux glaces.
- 6 - Pour l'instant nous suggérons qu'un membre ne fasse qu'une seule réservation à son nom, pour qu'il y ait une bonne accessibilité. S'il y a des disponibilités 24 heures à l'avance, il sera possible pour un membre de réserver d'autres heures dans la semaine.
- 7 - **POUR RÉSERVER OU OBTENIR DE L'INFORMATION** : Contactez le responsable d'un bloc de 3 heures, pour l'heure qui vous intéresse dans la grille de réservation. Leur adresse courriel et no de téléphone cellulaire sont inscrits dans **la grille de réservation ci-jointe**.